



Le mariage à l'est de la région, l'union libre à l'ouest

Dans le Grand Est, 74 % des personnes vivant en couple sont mariées, 19 % en union libre et 7 % sont pacsées. Ces personnes sont plus souvent mariées qu'en moyenne métropolitaine et sont moins souvent en union libre. Les situations varient d'un département à l'autre, les Haut-Rhinois, les Mosellans, les Bas-Rhinois et les Haut-Marnais sont plus fréquemment mariés, les Aubois et les Marnais moins. La proportion de pacs est généralement plus élevée dans les grandes communes : 10 % à Nancy ou 8 % à Reims.

Corinne Challand, Vincent Monchatre, Insee

Malgré son recul, le mariage demeure toujours le statut conjugal dominant. En 2016 dans le Grand Est, 74 % des personnes vivant en couple dans un même logement sont mariées, soit deux points de plus que la moyenne métropolitaine. Cette situation est plus courante dans le Haut-Rhin, en Moselle, dans le Bas-Rhin et la Haute-Marne (75 % à 77 %) (figure 1). Ces quatre départements font partie des dix départements français avec la plus grande part de mariés parmi les couples. À l'inverse, les départements de l'Aube et de la Marne comptent relativement moins de couples cohabitants mariés (respectivement 70 et 71 %).

La proportion de couples vivant en union libre s'établit à 19 % dans la région. Ils sont davantage représentés dans les

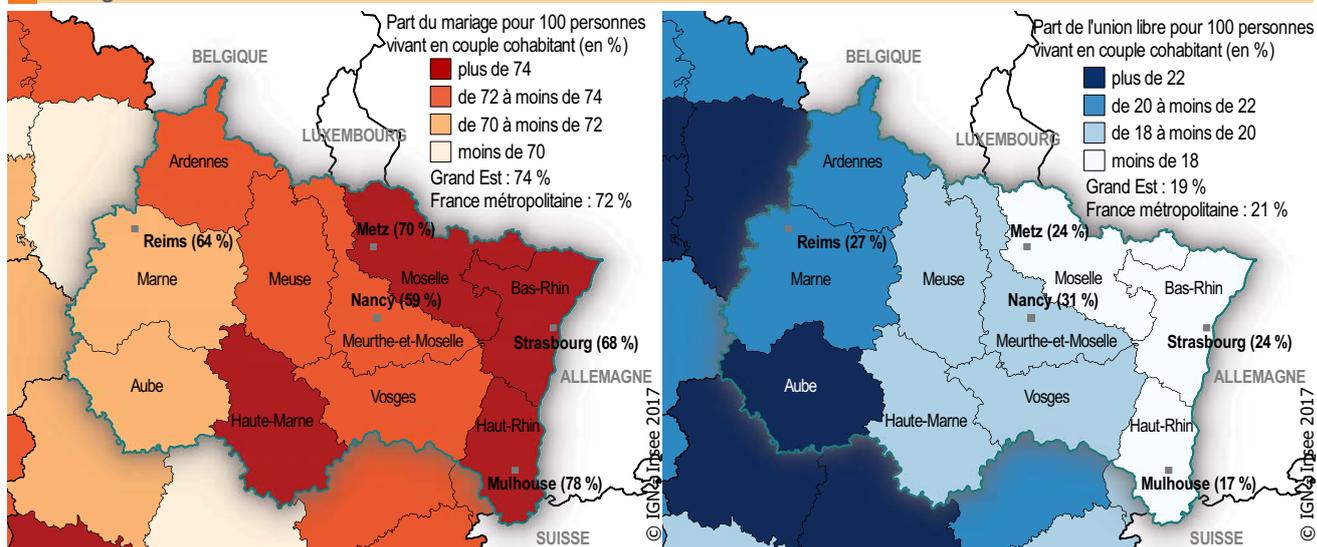
départements de l'ouest : 22 % dans l'Aube et presque autant dans la Marne et les Ardennes, un niveau proche de la France métropolitaine. À l'inverse, le Haut-Rhin et la Moselle sont les deux départements français comptant le moins d'unions libres parmi les couples : respectivement 16 % et 17 %.

Le type d'union varie fortement avec l'âge des conjoints, leur niveau de diplôme, leur nombre d'enfants, le statut d'occupation du logement ou le fait d'être immigré.

Des pacsés plus jeunes et plus diplômés dans les villes

Dans le Grand Est comme en métropole, près de 7 % des personnes en couple sont pacsées. Cependant, cette part n'est pas uniforme sur le territoire régional : la Meurthe-et-Moselle

1 Mariage et union libre dans le Grand Est



Champ : région Grand Est, personnes vivant en couple cohabitantes.
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016.

en compte davantage (8,1 %) et la Haute-Marne un peu moins (5,5 %). Les différences sont encore plus marquées entre les grandes communes : 4,9 % à Mulhouse et 9,8 % à Nancy.

En moyenne, les pacsés du Grand-Est sont plus jeunes que les autres couples. Ils sont également plus diplômés et font partie d'un groupe social plus élevé. Les immigrés sont rarement pacsés et contractualisent plus souvent leur union par un mariage. C'est le cas en particulier pour ceux nés dans un pays du Maghreb ou en Turquie.

Dans les cinq plus grandes communes de la région (Strasbourg, Reims, Metz, Mulhouse et Nancy), les personnes pacsées sont plus jeunes que les pacsés du Grand Est : 28 % ont moins de 30 ans pour 24 % dans la région (figure 2). Quel que soit le lieu de vie, les autres personnes en couple sont en moyenne plus âgées. À Reims et à Metz, la part des pacsés de moins de 30 ans est proche d'un tiers, mais n'atteint que 22 % à Mulhouse, ce qui ne s'explique pas par la structure par âge de ces villes.

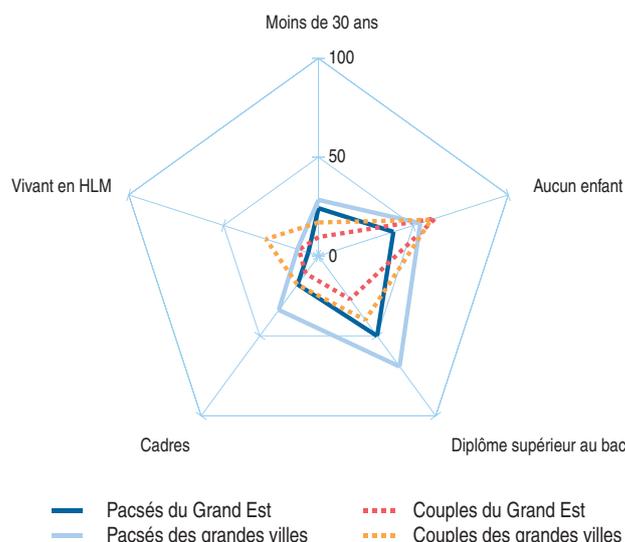
Dans les grandes villes en général, les locataires sont plus nombreux, et les pacsés ne dérogent pas à la règle. Toutefois, ils louent moins souvent leur logement que les autres couples : 47 % contre 56 %. Pour les couples pacsés comme pour l'ensemble des couples, la plus faible proportion de locataires se trouve à Nancy (respectivement 33 % et 48 %), tout en restant supérieure à la moyenne régionale (26 %).

Au sein des grandes villes, les pacsés vivent moins fréquemment dans un logement social que les autres couples, mais un peu plus que l'ensemble des pacsés de la région. À Reims, 55 % des pacsés sont locataires, dont près de la moitié en HLM. Parmi les grandes communes, c'est aussi à Reims que la part des couples ayant un logement social est la plus élevée (43 %).

Parmi les couples des grandes communes, les couples pacsés sont plus souvent propriétaires (50 % contre 41 %), en lien avec leur forte proportion de cadres. Dans les grandes villes en effet, 34 % des personnes pacsées sont cadres, presque deux fois plus que l'ensemble des personnes en couple ; les pacsés sont aussi moins souvent ouvriers (9 % contre 20 %). C'est à Nancy que la part des cadres est la plus élevée et à Mulhouse qu'elle est la plus faible, respectivement 45 % et 21 % des personnes pacsées. Reims est un cas particulier : 14 % des pacsés sont ouvriers alors que la part d'ouvriers dans la population n'est pas si importante.

La composition sociale de la population reflète le niveau de formation : plus souvent cadres qu'ouvriers, les personnes pacsées sont généralement plus diplômées. À Strasbourg, Reims, Metz, Mulhouse et Nancy, 69 % des pacsés en moyenne ont un diplôme supérieur au

2 Les pacsés des grandes villes : diplômés, jeunes et sans enfant



Lecture : 24 % des personnes pacsées du Grand Est sont âgées de moins de 30 ans, mais 10 % des personnes vivant en couple dans la région sont dans ce cas. Champ : région Grand Est, personnes vivant en couple cohabitant. Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016.

bac, contre 50 % des pacsés de la région et 40 % des personnes en couple de ces communes. Nancy affiche la plus forte proportion de pacsés titulaires d'un diplôme post-bac (84 %), et Mulhouse la plus faible (52 %).

La majorité des personnes pacsées vivant dans les grandes villes n'ont pas d'enfant : 54 %, soit 14 points de plus que dans la région. Cette part est plus élevée à Metz et Mulhouse (respectivement 61 % et 64 %) qu'à Reims et Nancy (46 %). ■

Définitions

Un **couple cohabitant (ou corésident)** est constitué de deux personnes en couple qui résident dans le même logement.

Le **pacte civil de solidarité (Pacs)** est un contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été instauré par la loi du 15 novembre 1999.

Sources

Les résultats sont issus de l'enquête annuelle de recensement (EAR) de 2016, qui inclut la question « Vivez-vous en couple ? » et une question sur la situation conjugale, avec six réponses possibles : marié(e), pacsé(e), en concubinage ou union libre, veuf(ve), divorcé(e), célibataire. Cette question remplace, depuis l'EAR de 2015, la question sur l'état matrimonial légal (marié(e), veuf(ve), divorcé(e), célibataire). Fondées sur une seule année d'enquête et

non sur cinq, comme c'est le cas habituellement pour les résultats du recensement, ces nouvelles informations ne peuvent être exploitées dans la présente étude qu'à des échelons géographiques agrégés (les départements et communes de plus de 100 000 habitants). Les études pourront être approfondies à partir de 2020, lorsque les résultats du recensement 2017 seront disponibles.

Insee du Grand Est
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication
Joël Creusat

Rédaction en chef
Laurence Luong
Jacques Marty

ISSN 2492-4628
© Insee 2018

Pour en savoir plus

- Douset A., Emorine M. « En 2015, un solde naturel insuffisant pour soutenir la croissance démographique », *Insee Analyses Grand Est* n° 39, mars 2017.
- Buisson G., « Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait », *Insee Analyses* n° 35, octobre 2017.
- Robert-Bobée I., Vallès V., « Les Pacs à l'ouest, les mariages à l'est : une répartition des types d'unions différente selon les territoires » *Insee Première* n° 1682, janvier 2018.

